



8 rue des métiers
28190 Courville-sur-Eure
02 37 23 32 63
accueil@sirtom-courville.fr
www.sirtom-courville.fr

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Introduction

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation, elle est disponible sur le site internet du SIRTOM.

Le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'exercice. Il fait ressortir la situation des crédits consommés à la clôture de l'exercice ainsi que les restes à réaliser. Son approbation constitue l'arrêté des comptes du budget général de la collectivité et de ses budgets annexes. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir (acquisition, travaux..).

Précisions :

Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » (ex : amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquence sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture :

Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement, sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement et sont équilibrées

Les réalisations budgétaires 2025 sont les suivantes :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
dépenses	4 041 793,99 €	692 469,85 €
Recettes	4 920 195,20 €	517 949,78 €
résultat 2025	878 401,21 €	- 174 520,07 €
<i>reprise de résultat 2024 - Excédent</i>	<i>2 403 959,68 €</i>	<i>370 511,45 €</i>
résultat cumulé de l'exercice 2025	3 282 360,89 €	195 991,38 €

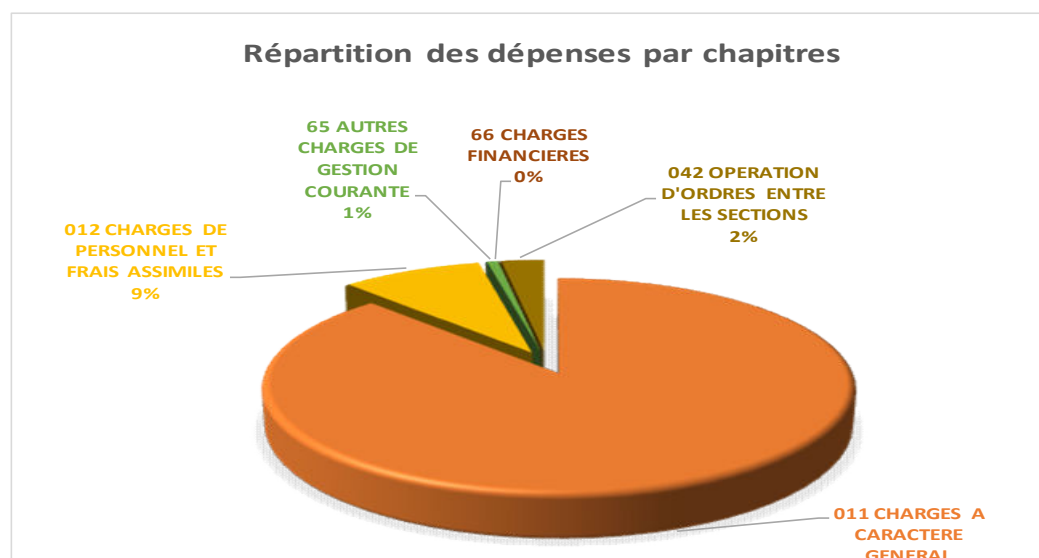
Ainsi, à la clôture de l'exercice 2025, le compte administratif fait apparaître un résultat cumulé de **3 478 352,27 €**.

Section de fonctionnement

1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 4 041 793,99€, elles sont stables par rapport à l'année 2024 (-0,06%). Elles se répartissent de la façon suivante :

	CA 2024	CA 2025
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 592 915,64 €	3 550 184,62 €
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	335 217,93 €	355 670,48 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	23 265,39 €	27 546,69 €
66 CHARGES FINANCIERES	694,72 €	368,56 €
042 OPERATION D'ORDRES ENTRE LES SECTIONS	92 127,23 €	108 023,64 €
TOTAL	4 044 220,91 €	4 041 793,99 €



Chapitre 011 : Les charges à caractère général sont en baisse de 1% par rapport à 2024.

Cette diminution est principalement dû à la diminution des tonnages collectés notamment les encombrants collectés en déchèteries. Ces diminutions de tonnage compensent les augmentations liées aux révisions de prix ainsi qu'à la revalorisation de la TGAP.

Ce chapitre reprend principalement les contrats de prestations de services, les petits équipements, vêtements de travail, consommables, eau, électricité...

Les dépenses liées aux contrats de prestations pour la gestion des déchets (collecte et traitement) représentent 96 % des dépenses du chapitre 011.

Chapitre 012 : Les dépenses de personnel sont en hausse de 6% par rapport à 2024.

Cette hausse est expliquée par de nouveaux recrutements et les différents avancements d'échelons réglementaires.

En 2025, le SIRTOM a recruté un chef d'équipe déchèteries afin d'encadrer l'équipe d'agents d'accueil, renforcer les effectifs et faire le lien entre la partie technique et administrative du SIRTOM

Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courante sont en hausse de 18% par rapport à 2024.

Ce chapitre retrace les dépenses afférentes aux versements des indemnités et cotisations des élus, aux cotisations pour les droits informatiques.

Les augmentations sont principalement dues aux modifications des contrats informatiques ainsi qu'à l'octroi d'une subvention à la recyclerie de Belhomert.

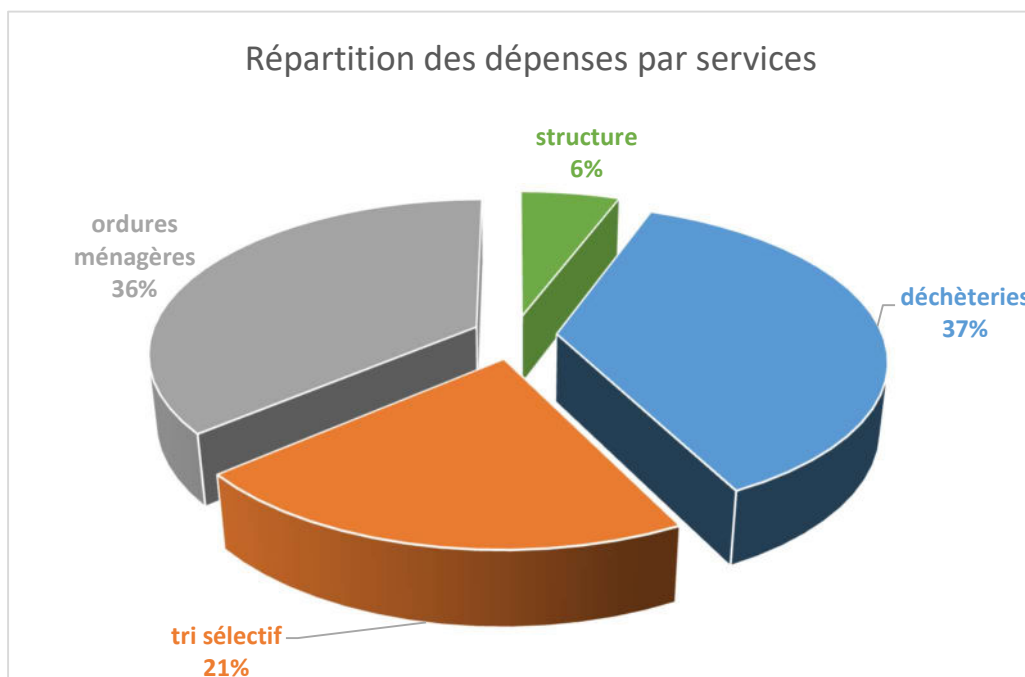
Chapitre 66 : Les charges financières sont en baisse de 47% par rapport à 2024.

Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette. Le SIRTOM possède actuellement un emprunt lié au projet de dotation en bacs pour les ordures ménagères :

- emprunt à taux fixe sur 10 ans, à hauteur de 350 000 €
(échéance 2026 – capital restant dû au 31/12/2025 : 18 257,29 €)

Soit un taux d'endettement de 0.74% pour l'année 2025, représentant 1.24 euro /hab.

Chapitre 042 : opération d'ordre entre sections sont en augmentation de 17%



2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes totales de fonctionnement 2025 s'élèvent à 7 324 154,88 € et sont en augmentation de 7% par rapport à 2024.

Les recettes réelles de fonctionnement sont également en augmentation par rapport à 2024 (+ 3%).

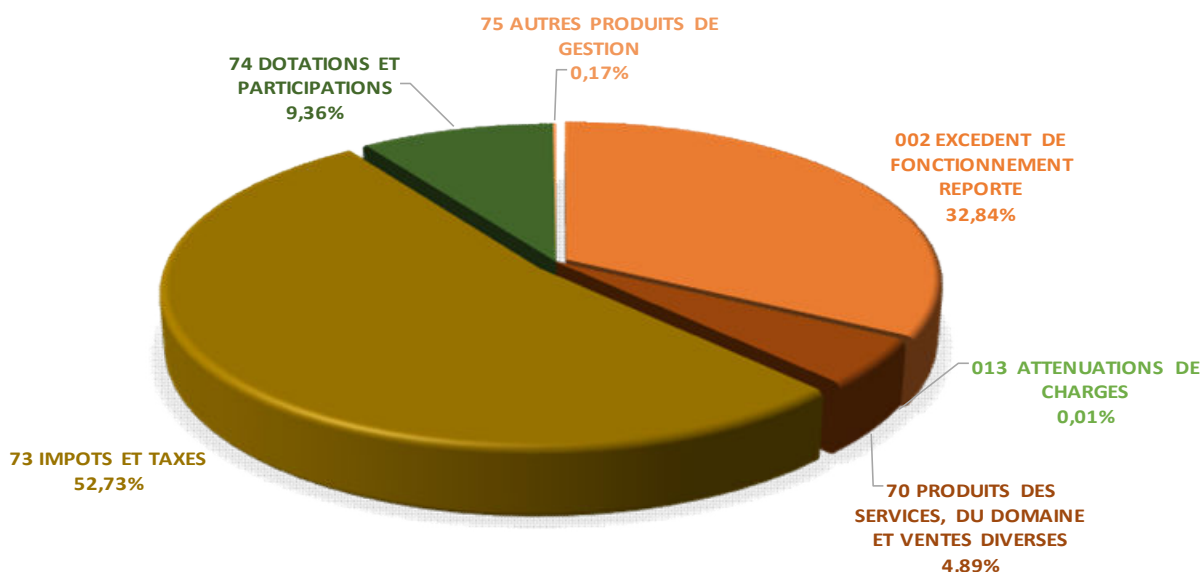
Il existe trois principaux types de recettes réelles pour le SIRTOM :

- - Les impôts locaux (TEOM) (chap 73)
- - Les subventions des éco-organismes (chap 74)
- - Les recettes encaissées au titre des prestations fournies (chap 70)

Les recettes se répartissent de la façon suivante :

	CA 2024	CA 2025
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 062 873,68 €	2 403 959,68 €
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	17 012,93 €	826,00 €
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	364 706,86 €	357 838,81 €
73 IMPOTS ET TAXES	3 761 214,30 €	3 860 657,06 €
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	639 295,02 €	685 548,54 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	2,95 €	12 249,94 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	3 074,85 €	3 074,85 €
Total	6 848 180,59 €	7 324 154,88 €

Répartition des recettes par chapitres



Chapitre 013 : Les atténuations de charges

Ce chapitre comprend principalement les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladie et accidents du travail.

Chapitre 70 : Les produits des services sont en baisse de 2% par rapport à 2024.

Ce chapitre concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses.

La facturation des professionnels en déchèteries est en forte diminution (-14%), la revente des matériaux recyclables est stable, tandis que la redevance spéciale pour les gros producteurs est en diminution (-3%).

Chapitre 73 : Les impôts et taxes sont en hausse de 7%.

Ce chapitre comprend la fiscalité perçue par les collectivités. Le seul impôt perçu par le SIRTOM est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Elle est appliquée sur la taxe foncière sur le bâti.

Le taux de la TEOM pour 2025 est de **13.8% (identique depuis 2022)**. **Le taux de TEOM est passé de 13% à 13.8% (+6%) en 2022 suite aux différentes hausses subies par le SIRTOM.**

Avant 2022, le taux de TEOM était stable depuis 4 ans.

Chapitre 74 : Les dotations et participations sont en augmentation de 7% par rapport à 2024.

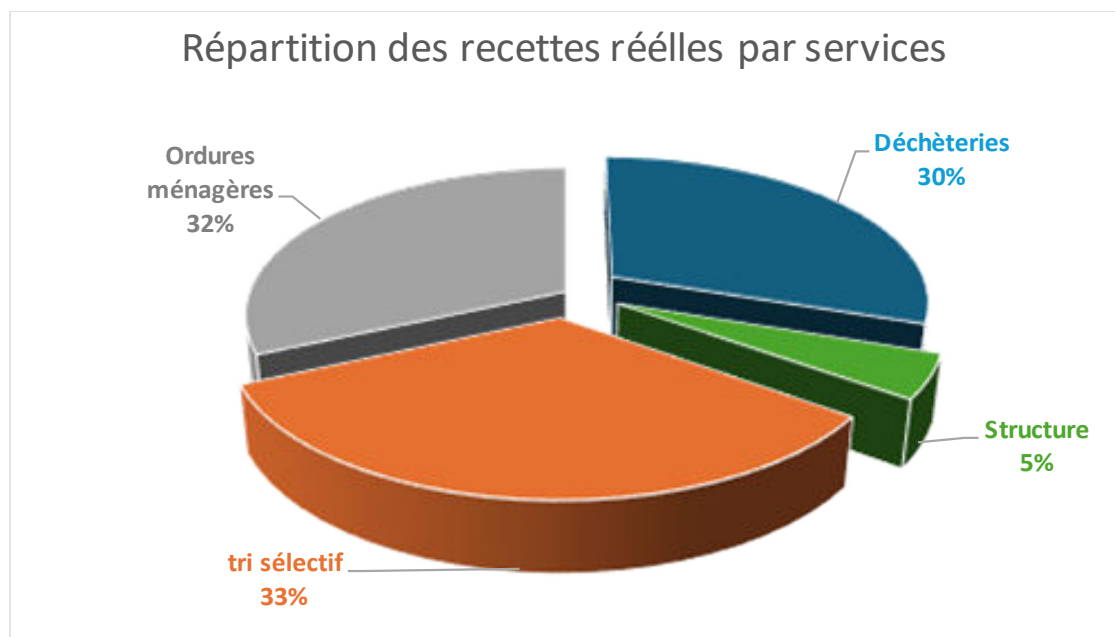
Le SIRTOM ne perçoit pas de dotations de l'Etat. Il perçoit des aides des éco-organismes pour la collecte et le traitement de certains déchets. Ce chapitre concerne essentiellement ces aides reversées dans le cadre des filières Responsabilité Élargie du Producteur.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Ce chapitre est principalement constitué de recettes exceptionnelles très variables d'une année sur l'autre.

Ex 2025 : remboursement par l'entreprise de collecte d'une colonne d'apport volontaire cassée.

Chapitre 042 : Les opérations d'ordre budgétaires sont stables par rapport à 2024.



3. Synthèse de la section de fonctionnement du budget par services

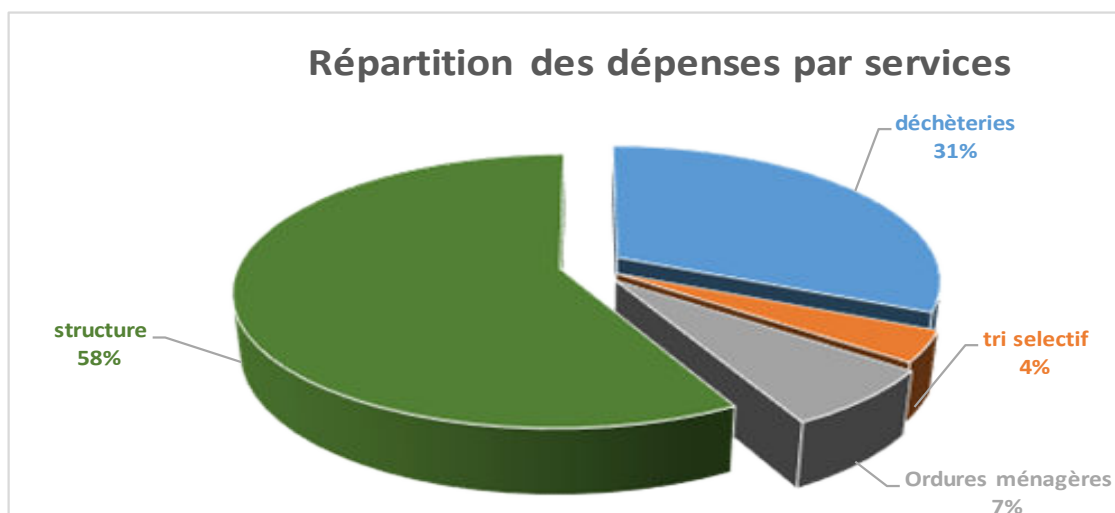
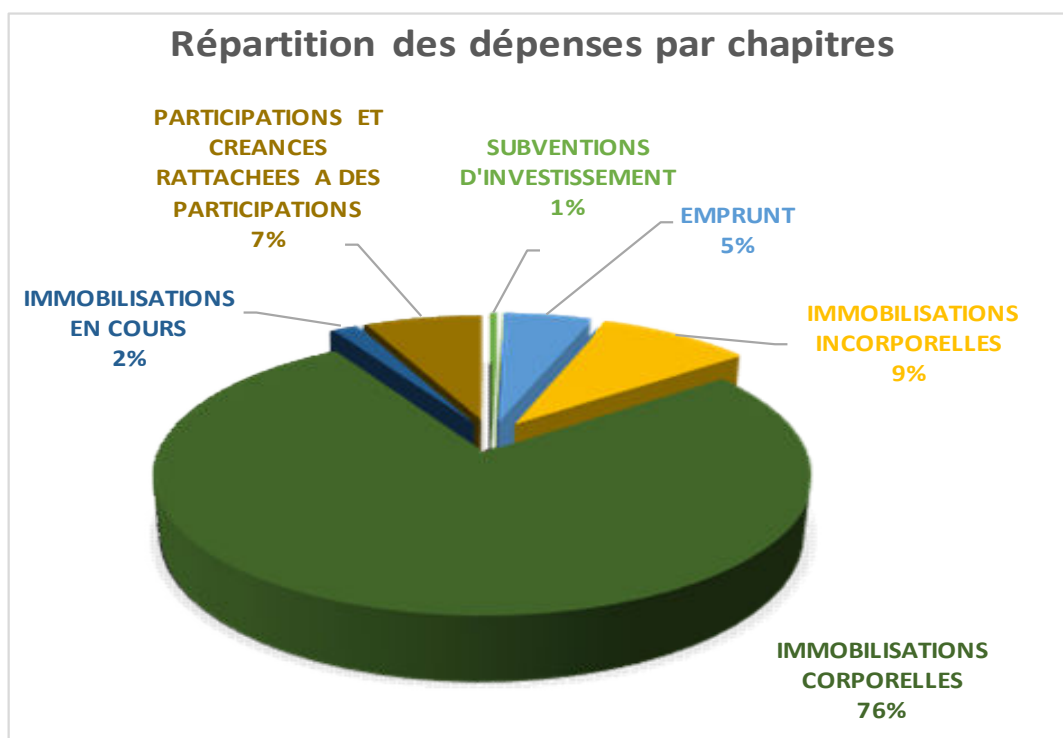
	Déchèteries	Tri selectif	Ordures ménagères résiduelles	service généraux	Total
Total dépenses	1 486 477,75	858 541,71	1 464 279,43	232 495,10	4 041 793,99
Haut Quai	281 273,60				281 273,60
collecte		406 405,80	707 134,68		1 113 540,48
Transport	405 138,28	25 491,95	131 424,04		562 054,27
Traitement	800 065,87	426 643,96	625 720,71		1 852 430,54
Total recettes					
avant reprises d'excédent	1 486 967,30	1 635 603,84	1 560 032,47	237 591,59	4 920 195,20
Eco-organisme	20 364,36	665 184,18			685 548,54
Vente matériaux	33 871,28	149 719,53			183 590,81
Redevance spécial	11 631,85		161 376,15		173 008,00
recettes exceptionnelles	1 240,00	634,80		15 515,99 €	17 390,79
TEOM	1 419 859,81	820 065,33	1 398 656,32	222 075,60	3 860 657,06
solde de l'excution budgétaire	489,54	777 062,13	95 753,04	5 096,50	878 401,21
reprise Excédent	1 339,75	2 126 620,50	262 051,61	13 947,81	2 403 959,68
Solde après reprise de l'excédent 2024	1 829,30	2 903 682,63	357 804,66	19 044,30	3 282 360,89

Section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

Le budget d'investissement regroupe en dépenses toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

		CA 2024	CA 2025
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 074.85 €	3 074.85 €
16	EMPRUNT	35 944.81 €	36 269.40 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18 823.80 €	63 338.69 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	146 184.70 €	528 786.91 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		11 000.00 €
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS		50 000.00 €
	TOTAL	204 028.16 €	692 469.85 €



Principaux investissements réalisés en 2025 :

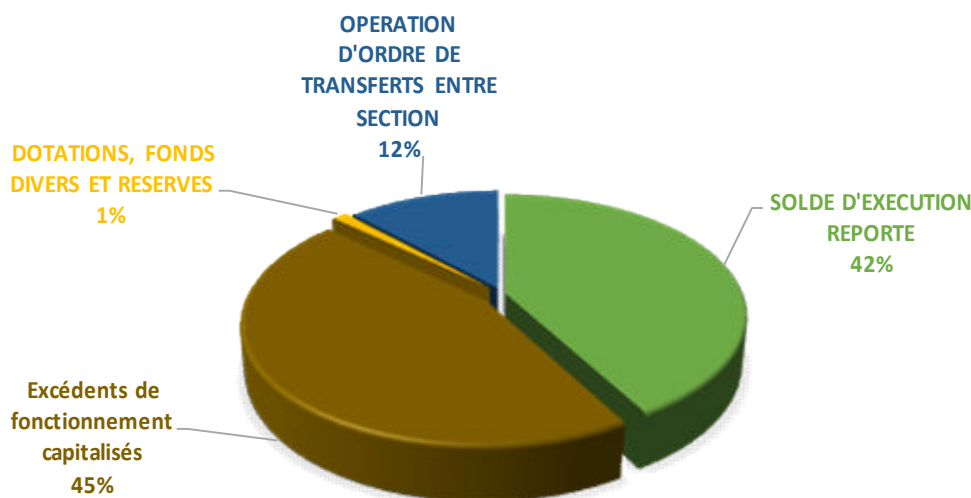
- 256 bacs à roulette pour la collecte des déchets ménagers recyclables
- 176 bacs à roulette pour la collecte des ordures ménagères résiduelles
- 9 colonnes d'apport volontaire pour la collecte du verre
- Matériels informatiques
- Petits matériels pour la gestion des déchèteries (souffleur, terminal d'enregistrement des apports)
- Remplacement des RIA défectueux à Senonches
- Réhabilitation de la Déchèterie de Lamblore,
- Etudes pour la réhabilitation de la déchèterie de Saint Eliph,
- Acquisition et début des travaux du siège social du SIRTOM

2. Les recettes d'investissement

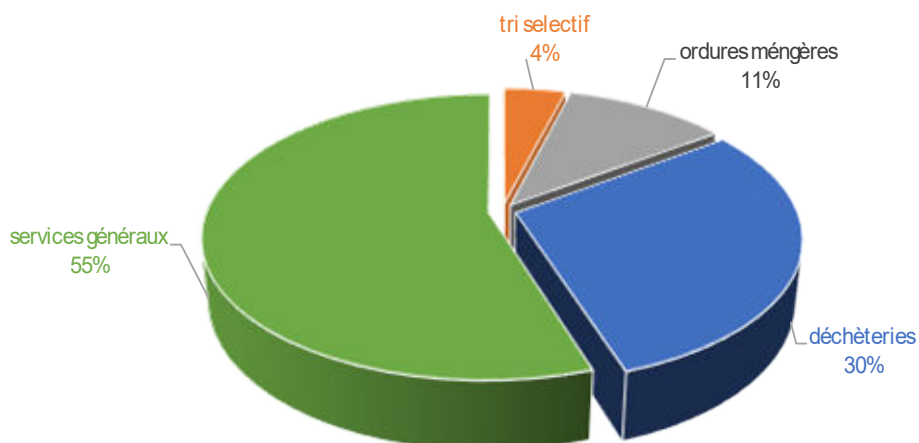
Les recettes d'investissement sont principalement composées des subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et les amortissements des biens constituant le patrimoine de la collectivité.

		CA 2024	CA 2025		
001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE	331793.27	370 511.45		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	100000	400 000.00		
010	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	10119.11	9 926.14		
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	40500			
40	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	92127.23	108 023.64		
		574 539.61 €	888 461.23		

Répartition des recettes par chapitre



Répartition des recettes par service



Données synthétiques du budget – Principaux ratios

Données synthétique de la situation financière du SIRTOM	
	2025
Dépense réelles de fonctionnement / population	134.20
recettes réelles de fonctionnement / population	167.75
dépenses d'équipement brut /population	22.28
encours de dette / population	0.62
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	9%
(dépenses réelles de fonctionnement + remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement = marge d'autofinancement courant	79%
dépenses d'équipement brut /recettes réelles de fonctionnement	13.3%
encours de dette / recettes réelles de fonctionnement = taux d'endettement	0.74%
épargne brute / recettes réelles de fonctionnement	19.26%
capacité d'autofinancement	965 092.71